

Geneve, le 15 juin 2013

C3249

Monsieur le Président du Grand Conseil,

La nouvelle constitution 2012, entrée en service au 1^{er} juin 2013, a démarré en fanfare au sein de notre assemblée grâce, notamment, à votre volonté d'en célébrer l'avènement... et d'enterrer la précédente constitution radicale.

Elle est aussi toutefois marquée par deux démissions de députés en l'espace de deux semaines. Simple hasard de calendrier ou manifestations de mauvais augures ?

Mon ex-collègue a su être porteur d'un message amusant et marquer son départ de son caractère joyeux. Je tâcherai d'être fidèle à moi-même en n'ironisant que de manière très modérée et en rappelant par quelques mots ce qui devrait être notre mission et les raisons, factuelles ou morales, pour lesquels je ne me considère plus à ma place au sein de cette assemblée.

Rappelez-vous : « Mesdames et Messieurs les députés, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées. Vous pouvez vous asseoir ! ». Je ne doute plus que la plupart d'entre nous ont bien entendu ce message, d'autant les quatre derniers mots.

On y parle pourtant de conscience, de mandat, de travail, de patrie et de destinées. Quelle exhortation grandiose... et définie par l'article 13 de notre règlement ! L'esprit mesquin rappellera toutefois, qu'avant toute chose, on ne parle que de résolution. Et un autre article de notre même règlement, le 150, rappelle que : « la résolution est une déclaration qui n'entraîne aucun effet législatif. »

Dans les faits, on est à de nombreuses reprises bien en dehors du cadre de notre exhortation. Injures, blocage des travaux par une guérilla procédurière, le dogmatisme et le besoin excessif de se faire valoir personnellement sont autant d'écarts bien visibles aux yeux de la population et des élus.

Mesdames et Messieurs les députés, prenez donc au contraire la résolution de souhaiter une législature plus sereine, dans le bien de toute la population qui vous a confié ses destinées.

Sur ce constat, très moraliste, j'en conviens, vient s'ajouter un élément plus matériel, plus factuel : notre emploi du temps. Initialement, nous sommes des parlementaires de milice. Ce qui signifie que nous nous réunissons en marge de nos activités et vies de famille pour discuter du bienfondé de lois et propositions.

Si, pour être effectué correctement, l'emploi du temps politique supplante en volume les emplois du temps professionnel et familial, c'est qu'il y a péril en la demeure ! Alors ayons le courage de mettre en adéquation la réalité de notre vie politique avec son cadre organisationnel. N'hésitons pas à refondre l'agenda de nos séances pour qu'il empiète le moins possible sur la famille et le travail. Quel serait l'état de l'économie et de nos familles si les cours de répétitions militaires avaient lieu tous les jours de 17h à 19h ?

Plutôt qu'une multitude de séances de commissions se terminant souvent trop tard, une journée dédiée à l'activité de milice serait un gage de qualité au travail, de sérénité à la maison et de respect de notre exhortation définie à l'article 13 de notre règlement. Une manière de ne pas en rester aux seules intentions... Une manière d'accepter, par exemple, le PL 11064 !

Monsieur le Président du Grand Conseil, je vous annonce donc **ma démission pour la séance de 20h30 du jeudi 27 juin 2013** et espère, libellée de la sorte, qu'elle puisse vous être aussi productive

Amicalement à vous tous. Votre ex-collègue, Olivier Norer

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 15.6.13	Session GC: 27-28.6.13
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: démission	
Copie à:	